

Publié le 01 août 2016

L'APRES PETROLE

NUCLÉAIRE : L'INCIDENT DE PALUEL, UNE PERTE DE SAVOIR-FAIRE

Un générateur de vapeur de plusieurs centaines de tonnes s'est renversé, le 31 mars, à la centrale nucléaire de Paluel. Un scénario pourtant jugé irréaliste par EDF. De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour dénoncer un dysfonctionnement dans l'ensemble du parc nucléaire du groupe. Recours excessif à la sous-traitance, perte de compétences chez EDF et mauvaises conditions de travail sont pointées du doigt.



Le recours excessif à la sous-traitance est pointé du doigt. La FNME-CGT, notamment, appelle à réintégrer les activités de maintenance au sein d'EDF. Robert François / AFP

Le 31 mars, un générateur de vapeur est tombé du haut de ses 22 mètres à la centrale nucléaire de Paluel, en Seine-Maritime. L'évacuation du bâtiment du réacteur n°2, à l'arrêt depuis mai 2015, était en cours. Par chance, aucun salarié ne s'est retrouvé sous ces 465 tonnes.

Cet équipement est remplacé dans le cadre du Grand Carénage, le programme de travaux qui doit permettre d'exploiter des centrales au-delà de leurs 40 ans. "Six inspecteurs de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN,

NDLR) se sont rendus sur les lieux dès le 31 mars. L'ASN prendra le temps nécessaire pour se prononcer sur les causes", indique Guillaume Bouyt, son responsable régional.

Comment la chute d'un générateur de vapeur a-t-elle pu se produire ? EDF la jugeait impossible, a souligné au JDD Jacques Repussard, le directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Une opération de manutention pas tout à fait comme les autres

Par le passé, l'énergéticien a remplacé sans difficulté des dizaines de ces équipements sur des réacteurs de 900 MW. Mais l'opération qui a eu lieu à Paluel est moins habituelle : le générateur évacué est celui d'un réacteur de 1 300 MW. C'est la troisième fois seulement qu'un équipement de ce type est enlevé. Les deux premières fois, c'était aussi à Paluel, dans les semaines précédentes. La difficulté avec ce type de générateurs de vapeur, c'est que leur mise en place s'est faite en deux parties. Or, ils doivent désormais être sortis en une seule pièce, en raison de la radioactivité contenue à l'intérieur. La procédure est plus simple avec ceux de 900 MW puisqu'ils ont été installés d'un seul tenant.

Des ONG et des syndicats du groupe voient dans cet accident le symptôme de dysfonctionnements touchant l'ensemble du parc d'EDF.

Trop de sous-traitance ?

Premier problème pointé du doigt : un recours excessif à la sous-traitance. *"En 20 ans, la part des travaux de maintenance sous-traités est passée de 20 à 80% dans les centrales nucléaires"*, regrette Thierry Raymond, représentant de la FNME-CGT(1), un syndicat qui appelle à réintégrer les activités de maintenance au sein d'EDF.

Ce qui est certain, c'est qu'en décembre déjà, une structure de levage était tombée. Par la suite, la FNME-CGT avait alerté l'énergéticien à plusieurs reprises : elle doutait de la capacité de l'entreprise sous-traitante, Orys, à réaliser correctement les travaux. *"Face à ses difficultés financières, EDF a peut-être accepté les offres les moins chères, provenant de sous-traitants n'ayant pas les compétences requises"*, s'inquiète Monique Sené, la fondatrice du GSIEN(2).

EDF affirme de son côté que les sociétés sollicitées à Paluel ont été contrôlées par deux experts indépendants.

Des conditions de travail et une gestion des compétences critiquées

Les compétences des sous-traitants ne sont pas les seules mises en cause. *"Ce type d'accident n'arrivait pas par le passé. C'est l'expression d'une perte de savoir-faire industriel. Et de l'impréparation du Grand Carénage"*, estime le militant antinucléaire Guillaume Blavette.

A l'origine du problème, une mauvaise transmission des compétences d'une génération à l'autre et des réductions d'effectifs. Des critiques infondées selon EDF. Le groupe affirme avoir anticipé les départs en retraite dans ses recrutements. Il souligne avoir mis en place des dispositifs de formation et de transferts de

savoir-faire, notamment par le biais de parrainages.

Enfin quid des conditions de travail sur ces chantiers ? La FNME-CGT les juge "déplorables". Elle dénonce une pression forte pour respecter les délais et de fréquents dépassements des horaires.

L'enquête suit désormais son cours. Elle devra déterminer les causes de l'accident et évaluer les dégâts occasionnés.

Reste à savoir quelles seront les conséquences pour EDF. A ce jour, le dispositif de sanctions appliqué ne fait pas l'unanimité. *"Jusqu'à présent, l'ASN pouvait faire des recommandations et avertissements, ou faire fermer l'installation. Entre les deux extrêmes, il n'y avait rien. L'exploitant jouait sur l'absence de sanctions graduées"*, estime Roland Desbordes, le président de la CRIIRAD(3).

La Loi de transition énergétique pourrait résoudre le problème, puisqu'elle prévoit un plus large éventail de sanctions...

(1) Fédération nationale des mines et de l'énergie CGT

(2) Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire

(3) Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité

Article initialement publié le 6 avril 2016 sur Novethic.

Carole Lanzi

© 2016 Novethic - Tous droits réservés

Cet article vous a plu ?

Recevez, deux fois par semaine,
les dernières infos de Novethic

Ou sélectionnez **la ou les thématiques**
qui vous intéressent pour recevoir une alerte